Image not found or type unknown

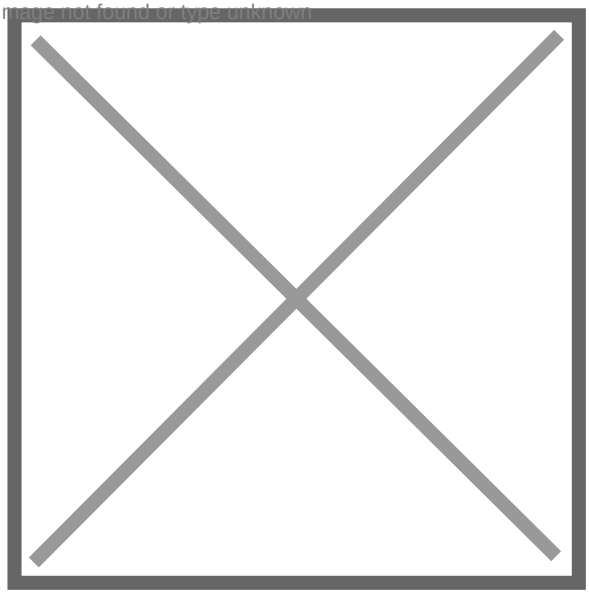

Avis de rétention du permis

Par **sharonpen**, le **16/06/2011** à **20:21**

Bonjour,

Mon ami a été contrôlé positif au THC (test urinaire) vendredi dernier, les gendarmes ont dit qu'ils auraient les résultats d analyses sanguines mardi. Aujourdhui, ils lui ont remis un "avis de rétention du permis de conduire".
Ils lui ont dit qu'il peut conduire jusqu'à la prochaine convocation à la gendarmerie, hors sur l'avis il est écrit en bas en souligné : "interdiction de conduire à compter de ce moment" et s'il est arrêté par la gendarmerie, de présenté l'avis de rétention.

1 - En matière de stupéfiants au volant, y a t'il un seuil de tolérance ou non ?
2 - Peut il réellement conduire avec l'avis de rétention ?
3 - Comment va se passer la suite ?

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **17/06/2011** à **08:05**

Bonjour,

Réponses à vous 3 questions :

1 - seuil au delà duquel il est sanctionnable : 0,1 nannogramme par millilitre de sang, donc quasiment zéro trace.

2 - c'est NON, ce serait une conduite sans permis.

3 - voir les dossiers enregistrés sous forme de post-it en en-tête de ce forum de droit routier, les réponses sont dedans.

Bonne lecture.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés